

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OMS
DU lundi 26 juin 2023

Etaient présents : Philippe BARON, Annie BALAS, Xavier BOHARD, Martine CASSAGNE, Maxence CAILLET, Colette THENET, Denis DESPAUX, Simon DURAN, Jean-Luc LANABRAS, Daniel ROZES, Christine BACQUÉ, Pascal PROUST, suppléant Romain PUJOLLE

Etaient excusés : Rui OLIVEIRA SANTOS, Nathalie BRUSTY représentée par Colette THENET, Francis COLOMBO, Pascal LABADENS, Monique MARROT, Julie RIBET, Gérard PLAISANCE (représenté par Mme BACQUÉ Christine), Aurélie FARHI (représentée par Maxence CAILLET), Romain PUJOLLE représenté par son suppléant

Etaient Absents : Alain CANTARUTTI, Pierre JORDA, Fabrice ELASRI, Addi HASSAINI, Olivier NICOLAS, Morgane LAGOUE, Patrick PILATI, PELLICER Julien

Assistaient à la séance : Florence DUCOS et Angélique URIZZI (salariées de l'OMS)

Secrétaire de séance : Florence DUCOS.

Daniel ROZES Président de l'OMS ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et en annonçant les excusés. Il remercie également Mr BARON Adjoint aux sports d'être présent ce soir.

1) *Approbation du Procès-Verbal du Comité Directeur du 15 mai 2023* :

Le Président après avoir vérifié que tous les membres avaient bien reçu ce PV, demande la validation de celui-ci, aucune question n'est posée : le PV est validé à l'unanimité des membres présents.

2) *Travaux des Commissions* :

- Commission « Manifestations » :
 - Foire du Sport et de la Culture : Daniel ROZES informe les membres du Comité Directeur de l'avancée de la mise en place de la manifestation avec quelques nouveautés pour cette édition :
 - L'OMS offre 2 panneaux aquilux pour le stand à chaque structure participante : cette dotation n'est valable qu'une seule fois. Cet investissement permet de palier le manque de panneaux bois et/ou de grilles servant pour la décoration des stands.
 - La création d'un nouveau Pôle « Arts Martiaux et Sports de Combat », sera doté d'un tatami commun (tatamis géant), ainsi que d'un ring, celui-ci étant en cours d'étude de faisabilité avec les services des moyens généraux.
 - Le Parcours Découverte est remplacé par un jeu « Cherche et Trouve » : le jeu consistant à trouver des photos qui seront cachées dans les stands.
 - Avec l'ouverture de la 3^{ème} entrée sur le site de la Foire du Sport et de la Culture, via la nouvelle passerelle E.Vila, un point info « OMS » sera créé à côté du podium démonstrations.
- Commission « Accompagnement des Clubs » :
 - Finances – Subvention des Clubs : Martine CASSAGNE référente de ce dossier prend la parole en soulignant l'importance de la mise en adéquation des critères de calcul avec la présentation du dossier envoyé aux clubs par les services municipaux compétents.

(En rouge les propositions faites à la Commission du 15 juin dernier et validée par celle-ci)

Proposition N°1

I. SUBVENTIONS POUR FRAIS DE DÉPLACEMENTS PRIS EN CHARGE PAR LE BUDGET DU CLUB

APPARAISSANT AU BILAN DE VOTRE ASSOCIATION : 25 %

~~Le nombre de points est égal au nombre de kilomètres parcourus par tous les licenciés du club pour un déplacement pris en charge par le budget du club.~~

~~Un coefficient de 1.5 sera appliqué pour tous les déplacements supérieurs à 400km aller-retour.~~

~~**NOTA :** le nombre de joueurs pris en compte pour les sports collectifs est de 10 pour le basket, 23 pour le rugby, 15 pour le football, 12 pour le handball et le volley-ball.~~

~~Pour procéder au calcul du nombre de point attribué, nous prenons en compte le montant en euros déclaré au bilan de l'association à fournir lors de la demande de subvention.~~

~~Il conviendra de renseigner les éléments suivants :~~

- ~~- Frais de Déplacements~~
- ~~- Dépenses engagées pour la Location de véhicule ou et Autocar~~
- ~~- Hébergement~~

~~Attention, les chiffres renseignés devront obligatoirement être en parfaite conformité avec les éléments chiffrés figurant dans votre compte de résultat fourni lors de la demande de subvention. Des justificatifs pourront vous être demandés.~~

Après lecture et explication de Martine CASSAGNE, le Président demande aux membres présents de passer au vote : la 1^{ère} proposition est validée par l'ensemble du Comité Directeur.

Proposition N°2

II. SUBVENTIONS POUR ENCADREMENT : 20 %

<u>Niveau</u>	<u>de</u>	<u>formation</u>	<u>:</u>
- Officiels (Juges, Arbitres, Brevet	Officiels de Table de Marque, ... (à préciser))	Officiels de Marque, ... (à préciser))	1 point
- Brevet d'état : 3 points	fédéral	:	2 points

Important :

~~Une personne ne peut apparaître qu'une fois dans la catégorie BREVET, merci donc de mentionner son plus haut niveau de diplôme. Une même personne ne pourra comptabiliser qu'un seul point en tant qu'Officiel.~~

La Commission a étudié cette proposition. Après échange, elle décide qu' 1 point sera attribué pour chaque qualification d'officiel. Une même personne pourra donc comptabiliser plusieurs points dans cette catégorie.

Après lecture et explication de Martine CASSAGNE, le Président demande aux membres présents de passer au vote : la 2^{ème} proposition est validée par l'ensemble du Comité Directeur.

Proposition N°3

Sport Individuel AMATEUR	Nombre de Points	Sport d'Equipe AMATEUR
International	5 points	International
Champion de France	4 points	1 ^{er} niveau National
Participation Championnats de France	3 points	2 ^{ème} Niveau National
Interrégional	2 points	3 ^{ème} Niveau National
Champion Régional	1 point	4 ^{ème} Niveau National
SÉLECTION INDIVIDUELLE		
Équipe de France		4 points
Sélection Régionale		2 points

Montée en division supérieure : Attribution d'~~1 point~~ de 2 points

Après lecture et explication de Martine CASSAGNE, le Président demande aux membres présents de passer au vote : la 3^{ème} proposition est validée par l'ensemble du Comité Directeur.

Proposition N°4

III. ECOLE DE SPORT : 5 %

*Un point sera accordé si une école de sport est présente au sein de l'association (définition de l'école de sport : **Activité encadrée d'au moins 10 enfants âgés de 14 ans et moins.**)*

Après lecture et explication de Martine CASSAGNE, le Président demande aux membres présents de passer au vote : la 4^{ème} proposition est validée par l'ensemble du Comité Directeur.

Proposition N°5

NOTA : Le résultat de l'étude concernant le montant de la subvention accordée sera désormais la somme réelle proposée par la Commission des Finances. Cette décision a été validée lors du Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports de la Ville d'Auch en date du 02 Juillet 2015.

La Commission a décidé de supprimer ce texte qui n'est plus d'actualité dans le traitement actuel des dossiers.

Après lecture et explication de Martine CASSAGNE, le Président demande aux membres présents de passer au vote : la 5^{ème} proposition est validée par l'ensemble du Comité Directeur.

Jean-Luc LANABRAS Référent de la Commission « Accompagnement des clubs », indique que le site de l'OMS sera mis à jour après ces validations dans les plus brefs délais.

Mr LANABRAS garde la parole pour aborder la « **Maison des Bénévoles** » et son fonctionnement depuis sa création

- Elle a été sollicitée 24 fois,
- 9 Clubs en ont bénéficié,
- L'OMS y a fait appel 12 fois,
- Au total, ce sont 179 bénévoles qui ont apporté leur aide.

Il est à noter qu'une « Charte du bénévolat » tripartite va être mise en place qui va régir les relations à la fois entre l'OMS, les bénévoles de la Maison des Bénévoles et les clubs demandeurs :

- Les clubs ne pourront faire appel à la Maison des Bénévoles que 3 fois dans la saison
- Toutes les activités financières sont réservées aux bénévoles du club
- Les bénévoles de la Maison des Bénévoles ne viennent qu'en renfort des bénévoles du club et ne remplacent pas ces mêmes bénévoles.

Cette charte permettra de palier tout débordement de chaque partie ;

Pour remercier les bénévoles qui se sont engagés à la fois aux côtés de l'OMS et des différents clubs sportifs auscitains, tout au long de l'année 2023, il va être organisée courant novembre 2023, une journée conviviale, sous forme de kermesse avec un repas.

PROJETS VIDÉOS « IMMERSION DANS LES CLUBS »

Jean-Luc LANABRA explique le projet : Angélique partira à la rencontre des clubs, qui après concertation décideront le sujet qu'ils souhaitent mettre en lumière

Le format sera identique pour tous les clubs soit : Filmer en immersion, format court, pas plus de 3-4 minutes, diffusions sur nos réseaux, les réseaux sociaux et notre site internet.

L'inscription des clubs se fera en ligne sur notre site internet, via un formulaire à remplir. Ainsi nous incitions les clubs à se rendre sur notre site, que nous souhaitons être une véritable plateforme interactive pour eux.

Développement du Partenariat :

Jean-Luc LANABRAS fait part aux membres du Comité Directeur, qu'à partir de Septembre 2023, Olivier NICOLAS et lui-même seront à pied d'œuvre afin de développer le partenariat, qu'il soit matériel ou financier.

Le Président intervient afin de bien préciser qu'il sera évidemment évité d'empiéter sur des partenariats qui existent déjà pour certains clubs sportifs. Bien que la trésorerie de l'OMS soit satisfaisante en Décembre 2022, il ne faut pas perdre de vue que le fonctionnement de la structure représente la somme de 78 000 euros sur une subvention municipale de 88 000 euros. Pour 2023 cela ne posera donc pas de problèmes particuliers mais il faut se projeter et prévoir le futur.

Vie de l'OMS

Daniel ROZES informe les membres du Comité Directeur de l'arrivée d'un nouveau club sportif « Le Pool Auscitain » qui est un club de billard américain à la différence de « Auch Billard », club de billard déjà adhérent à l'OMS qui lui est un club de billard français.

Un échange a lieu entre les membres du Comité Directeur sur la pertinence de créer un nouveau critère sur le dossier de demande de subvention, après discussion il est voté d'insérer un 6^{ème} point :

Le club nouvellement adhérent à l'OMS ne pourra prétendre à une subvention qu'au bout d'un an d'adhésion. L'envoi du dossier de demande de subvention ne sera pas automatique : le club devra être à l'initiative de la 1^{ère} demande auprès des services de la collectivité.

Daniel ROZES donne la parole à Monsieur BARON Adjoint aux sports, avant de passer aux questions diverses.

Mr BARON informe les membres du Comité Directeur, que la flamme Olympique sera de passage dans notre ville le samedi 18 Mai 2024, ceci est officiel. Le déroulé de la journée n'est pas connu mais une information sera donnée à l'ensemble du monde sportif dès que possible, afin que cette journée réunisse tous les acteurs du sport autour de cette flamme.

Le Président demande s'il y a des questions ?

Un membre du Comité Directeur souhaite informer la séance d'un problème qui se présente dans son club, avec une personne qui souhaite adhérer et qui malheureusement pourrait porter préjudice à son activité. Il est proposé de se renseigner et d'essayer d'apporter une réponse constructive à ce club.

Devant l'absence d'autres questions, le Président clôture la réunion.

La Secrétaire de séance